

payer le loyer, mais je me suis limité à \$1 par jour pour tout le mois. J'ai subsisté avec du bœuf haché, du pain rassis et un œuf ou deux. Il n'était pas question de bifteck ou de gâteries supplémentaires pour moi.

L'hon. M. Côté: Et pas de whisky.

L'hon. M. Churchill: En effet. Je marchais au lieu de prendre l'autobus. Je roulais mes cigarettes. Je parvenais à subsister et c'est tout; et je n'ai pas acheté de vêtements ni payé le loyer. C'est ce genre de vie que menaient alors les personnes âgées et nombre d'entre elles vivent encore dans les mêmes conditions parce qu'elles sont limitées à \$75 par mois et que la valeur de l'argent a diminué depuis 20 ans. Quand elles paient un loyer avec leurs \$75, il leur reste à peine assez d'argent pour se nourrir. Que font-elles pour se vêtir et se payer de petits suppléments? C'est honteux.

● (10.00 p.m.)

Notre pays, nation riche, doit à ses citoyens âgés un peu de joie pendant les dernières années de leur vie. Je crois qu'il faut leur venir en aide immédiatement. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous exhortons notre gouvernement à écouter ses propres députés de l'arrière-ban ainsi que les députés de l'opposition d'adopter la mesure législative correspondante demandée, et de porter immédiatement la pension de nos concitoyens âgés de \$75 à \$100 par mois. Accomplissons ce geste. Nous adopterons le régime d'assistance publique du Canada en un tournemain, parce que nous n'avons rien contre l'idée générale. Ensuite, nous nous occuperons des autres petites mesures législatives et nous nous ajournerons.

L'hon. M. Côté: C'est une menace.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, ce député déclare que c'est une menace. Ce n'est pas du tout une menace. Je propose que nous restions ici, que nous poursuivions avec cette mesure législative et les autres projets de loi et que nous fassions pour notre pays le travail qui nous incombe. Mais nous demandons au gouvernement de remplir ses obligations à l'égard de nos concitoyens âgés. *(Applaudissements)*

M. Winkler: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On m'a signalé qu'un ancien ministre du gouvernement libéral a donné à entendre que le ministre avait l'intention d'annoncer la mise en œuvre d'un programme en vue d'un revenu garanti après le congé d'été. Je demande aux députés d'agir en conséquence et de se retenir pour per-

mettre au ministre de se lever pour faire une annonce en ce sens.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. MacEachen: Le Règlement a été invoqué et pour la deuxième fois ce soir...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. MacEachen: ...j'ai tenté de répondre aux invitations de l'opposition.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais répondre au rappel au Règlement du député de Grey-Bruce. Il a eu toute la chance possible de présenter son rappel au Règlement et j'aimerais y répondre en disant que c'est la deuxième fois ce soir que les députés me demandent de faire une déclaration sur les intentions du gouvernement. J'ai essayé de le faire à deux reprises mais on m'en a empêché. J'attends avec impatience le moment de mettre fin à ce débat pour que le bill soit adopté et que la Chambre soit parfaitement informée des projets du gouvernement.

M. Douglas: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant-hier au soir, le ministre a fait un discours qui renfermait, nous l'avons cru, les projets du gouvernement. Si le ministre a quelque chose à ajouter ou si le gouvernement a eu des remords, la Chambre sera prête, j'en suis sûr, à l'unanimité à revenir à l'appel des motions, pour permettre au ministre de faire sa déclaration. *(Applaudissements)*

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Coquitlam sait parfaitement bien que la façon méthodique de procéder, c'est de permettre au ministre de mettre fin au débat à l'étape de la deuxième lecture. Aucune autre proposition ne peut camoufler l'obstruction systématique et persistante à laquelle on s'adonne.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre ne saurait prêter de mauvaises intentions aux députés.

L'hon. M. Côté: Pourquoi riez-vous?

M. Douglas: Le ministre ne saurait prêter aux députés de mauvaises intentions. S'il veut faire une déclaration pour indiquer un changement des plans du gouvernement, nous pouvons revenir à l'appel des motions. Tant qu'il n'aura pas demandé la permission de le faire, on ne peut que déduire qu'il va per-